

**Réunion de Haut Niveau sur la revue approfondie  
à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'Action en  
faveur des PMA  
pour la décennie 2001-2010**

*New York, les 18 et 19 septembre 2006*

**Projet de l'allocution  
de Son Excellence Docteur Boni Yayi,  
Président de la République du Bénin,  
Président du Bureau de Coordination des Pays les Moins  
Avancés.**

*New York, le 18 septembre 2006*

---

---

- ✓ **Madame la Présidente de l'Assemblée Générale ;**
- ✓ **Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies ;**
- ✓ **Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement ;**
- ✓ **Distingués Délégués ;**
- ✓ **Mesdames et Messieurs ;**

Je voudrais, en ma qualité de Président du Bureau de Coordination des Pays les Moins Avancés, vous exprimer, **Madame la Présidente**, mes vives et chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour sa 61<sup>ème</sup> session.

Je suis convaincu que sous votre direction, nos travaux seront couronnés de succès.

La présente réunion de haut niveau m'offre l'heureuse opportunité, depuis mon accession à la magistrature suprême de la République du Bénin, de prendre la parole pour la première fois à cette prestigieuse tribune des Nations Unies.

Je voudrais donc rendre un hommage mérité à toutes les personnalités qui m'y ont précédé et qui ont apporté leur contribution à l'édification d'un monde de paix, de sécurité et de développement harmonieux.

Le Bénin, comme par le passé, est profondément attaché à ces valeurs et demeure plus que jamais, l'un des artisans dévoués et convaincus du rayonnement de notre Organisation.

▪ ***Madame la Présidente ;***

La Communauté internationale, par esprit de responsabilité et de solidarité et pour trouver une solution aux problèmes spécifiques des Pays les Moins Avancés (PMA), a adopté le 20 mai 2001 à Bruxelles, un « Programme d'Action en faveur des Pays les Moins Avancés pour la décennie 2001-2010».

Ce Programme d'Action se veut un outil de développement qui, s'il était appliqué correctement permettrait, de par ses objectifs, aux pays concernés de se construire une meilleure base pour leur développement, afin de créer et d'entretenir par eux-mêmes, un environnement propice à leur épanouissement.

A son adoption, il avait été retenu de procéder, le moment venu, à son examen global à mi-parcours pour faire l'évaluation de sa mise en œuvre et identifier les problèmes et contraintes rencontrés afin de trouver une meilleure voie pour atteindre les objectifs convenus.

Dans ce cadre et conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale des Nations Unies, nous voici donc réunis ici à New York, pour faire, de façon courageuse et responsable, le point de la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles adopté il y a cinq ans et qui avait alors suscité l'espoir des populations de nos villes et campagnes de pouvoir enfin sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

La mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles depuis lors, a permis à plusieurs PMA de faire des progrès sensibles dans différents secteurs. Et je me réjouis que certains parmi nous aient pu enregistrer des avancées indéniables, malgré le contexte économique international difficile.

Des progrès certains sont à saluer, notamment ceux réalisés dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la réalisation de certaines infrastructures. Des indicateurs sociaux tels que l'égalité entre les sexes s'améliorent, même s'ils demeurent encore aux niveaux les plus bas du monde.

En ce qui concerne les équilibres macroéconomiques, les PMA ont atteint un taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut meilleur que par le passé, même si cette performance reste en deçà de l'objectif de 7% fixé par le Programme d'Action de Bruxelles pour l'ensemble de nos pays.

L'inflation a été globalement maîtrisée, les déficits publics contenus grâce à des politiques économiques et financières appropriées.

Des ***avancées quantitatives*** ont également été notées en ce qui concerne l'Aide Publique au Développement (APD).

À cela s'ajoute de nombreuses initiatives d'annulation des dettes de

certaines PMA au nombre desquelles, les mesures prises récemment par le Sommet du G-8 de Gleneagles (Ecosse) en 2005.

Plusieurs de nos partenaires s'efforcent de nous soutenir sans relâche dans la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles. Nous voudrions ici, très sincèrement, leur exprimer au nom du Groupe des PMA, notre haute appréciation et notre sincère gratitude.

▪ ***Madame la Présidente,***

Il demeure indéniable que des progrès ont été enregistrés çà et là. Cependant, tout porte à affirmer que dans son ensemble, le Programme d'Action n'a pas connu une mise en œuvre à la hauteur des résultats escomptés.

C'est de cette situation que résulte d'ailleurs le constat fait à la session de fond 2006 du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) selon lequel le Programme d'Action a enregistré un très faible taux de mise en œuvre depuis son adoption jusqu'à ce jour.

En effet, nombreux sont les PMA qui continuent de vivre les mêmes difficultés que celles auxquelles ils faisaient face à l'adoption du Programme d'Action en 2001.

La détérioration des termes de l'échange des principales exportations des PMA s'aggrave chaque jour davantage. Dans certains domaines où nos produits d'exportation sont déjà fragilisés par cette

détérioration des termes de l'échange, nos économies sont encore victimes des asymétries enregistrées dans le système commercial multilatéral du fait des pratiques de certains Etats développés, contraires à l'orthodoxie du commerce international. C'est notamment, le cas du coton dont la production bénéficie d'importantes subventions dans certains pays partenaires des PMA, lesquelles subventions ont des conséquences dramatiques qui concourent à l'aggravation de la pauvreté dans nos pays.

De ce fait, le commerce international qui devrait constituer un moteur de développement participe à l'affaiblissement des capacités des PMA à générer des ressources avec, pour

conséquence, la non viabilité de la dette de nos pays.

Cette situation accroît nos besoins urgents et exceptionnels en matière de financement ; besoins auxquels nos seules capacités de mobilisation de ressources ne peuvent plus faire face, ce qui porte gravement préjudice à la création d'infrastructures de base.

Cet environnement difficile engendre un risque permanent dans le domaine de la bonne gouvernance et du respect des droits et des libertés fondamentales. La conviction profonde des PMA est que la démocratie n'a point d'avenir et de perspectives dans nos pays si elle ne rime pas avec une croissance économique soutenue.

La présente réunion devra donc nous permettre de donner à la mise en œuvre du Programme d'Action un nouvel élan en identifiant les actions qui pourraient nous permettre d'obtenir des résultats rapides et concrets aux fins de parvenir aux objectifs convenus et ceci dans les délais prescrits.

A cet égard, les PMA, par eux-mêmes, ont déjà entrepris un travail d'identification des difficultés liées à la mise en œuvre du Programme d'Action et ont abouti à des conclusions qu'ils ont examinées de concert avec leurs partenaires au développement pour parvenir à des solutions idoines. Nous nous félicitons de cet esprit de concertation voire de collaboration dans le contexte de la solidarité et de la coopération internationales.

Je puis vous assurer que les PMA sont conscients que pour rendre leurs actions efficaces et durables, il leur incombe de poursuivre inlassablement leurs efforts dans les domaines de la démocratie, de la bonne gouvernance, du respect de l'Etat de droit de la lutte contre la corruption, de la consolidation de la paix et de la sécurité intérieures, de la réforme de leurs institutions et de leur renforcement.

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler à la communauté internationale que les PMA sont déterminés à jouer le rôle de leadership avec une vision partagée pour conduire leurs pays vers la réalisation des objectifs de développement, notamment à travers des stratégies d'intégration régionale.

Toutefois, ces efforts nécessitent la mise en place d'un environnement propice au renforcement de nos capacités de production en vue de nous rendre plus compétitifs et impulser une croissance soutenue de l'économie de nos pays.

Pour ce faire, il s'avère impérieux que tous les acteurs de la vie internationale conjuguent leurs efforts pour réduire la forte dépendance des économies des PMA vis-à-vis des coûts des matières premières sur les marchés internationaux. Il faut oeuvrer à la diversification de leurs produits d'échange, à la recherche des financements extérieurs et à la mobilisation des ressources internes à travers l'épargne et les investissements nationaux.

Il sera nécessaire que nous oeuvrions tous pour que les résultats obtenus aient un impact direct sur l'éradication de la pauvreté dont la persistance constitue une réalité tenace et récurrente dans les PMA.

▪ ***Madame la Présidente,***

Il me plait de préciser que les objectifs contenus dans le Programme d'Action de Bruxelles sont les Objectifs de Développement du Millénaire, spécifiques aux PMA.

C'est pourquoi, je voudrais inviter les partenaires au développement à accompagner véritablement et mieux que par le passé les PMA, dans la réalisation de ces objectifs.

Le Groupe des PMA invite par conséquent le Secrétaire Général des Nations Unies à suivre sur le terrain la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles afin d'atteindre les objectifs convenus dans les délais prescrits.

Je ne terminerai pas mon propos sans nous exhorter à une action concertée, impliquant toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles, dans un esprit de solidarité agissante, conscients de la responsabilité historique et humaine qui est la nôtre à cette étape critique du développement des Pays les Moins Avancés.

✓ **Vive la solidarité entre les Pays  
les Moins Avancés ;**

✓ **Vive la coopération  
internationale au service du  
développement !**

**Je vous remercie.**